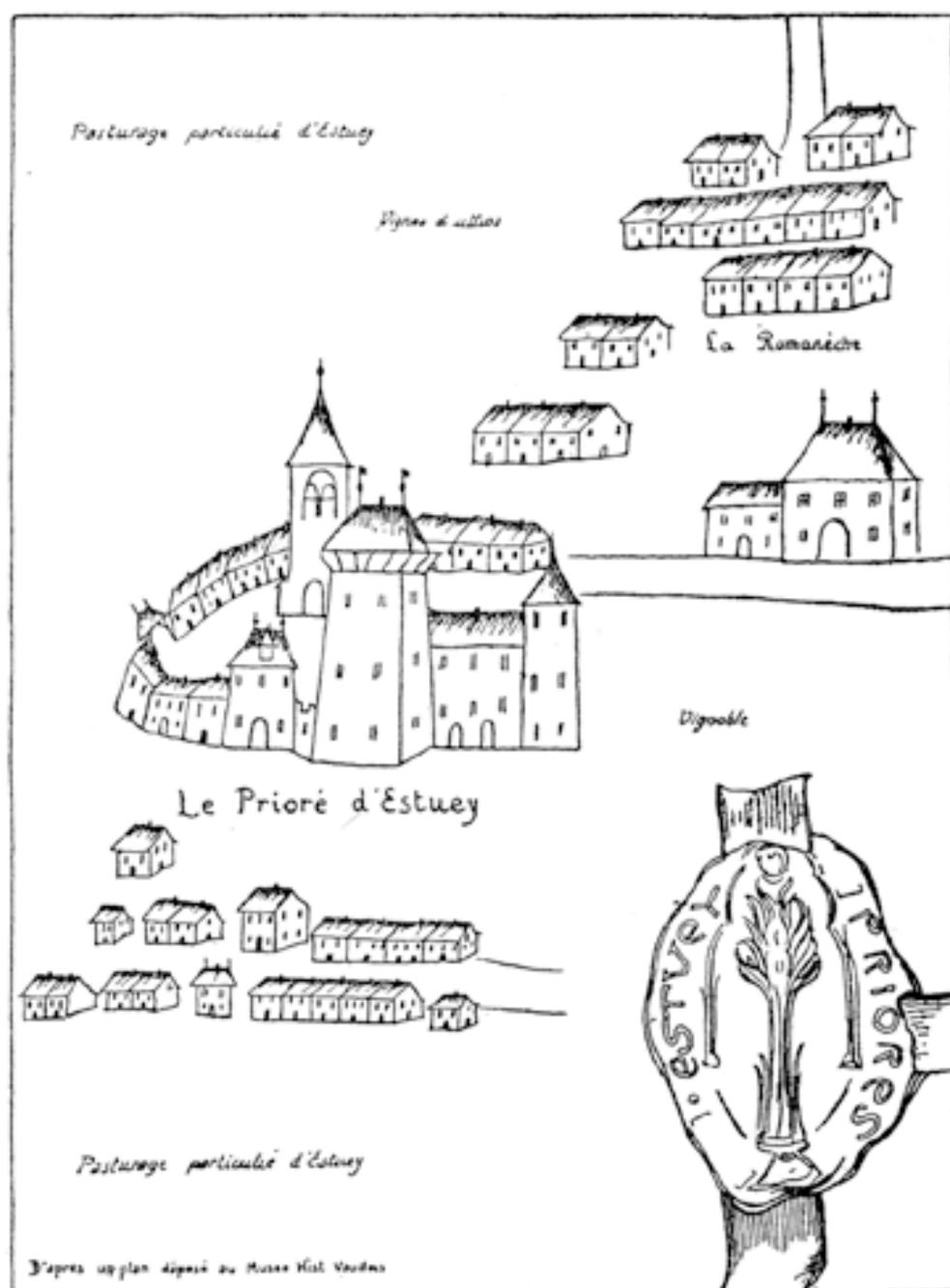


# L'Abbaye de la Saint-Jaques d'Étoy

## 1716



Étoy au XVII<sup>e</sup> siècle.

(Sceau du Prieuré.)



## L'Abbaye de la Saint-Jaques

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Suisse écrit une page douloureuse de son histoire. La question confessionnelle continue à exciter les haines entre cantons catholiques et cantons protestants : un simple incident devait être un prétexte de guerre civile.

La querelle prend naissance à St-Gall, entre l'abbé de cette ville et les habitants du Toggenbourg qui étaient sous sa domination. Berne et Zurich se posent aussitôt en défenseurs du Toggenbourg.

Berne lève une armée considérable. Toutes les milices vaudoises, élite et réserve, sont sur pied.

En mai 1712, les troupes catholiques de Lucerne, Zoug, Uri, Schwytz et Unterwald sont battues à Bremgarten.

Après quelques semaines de négociations conduites par la Diète, la lutte recommence et, le 21 juillet, les catholiques prennent leur revanche à Sins ; c'est dans cet engagement que 300 Vaudois, retranchés dans un cimetière, succombèrent après une résistance héroïque.

C'est alors la retraite, une marche difficile et extrêmement pénible sur des routes défoncées par des pluies continues. Les Vaudois souffrent de la faim, manquent totalement du matériel indispensable à un campement et cependant doivent stationner pendant trois jours devant Willmergen, exténués par les fatigues et les privations.



Enfin, le 25 juillet, à l'aube, les deux armées s'ébranlent. Les troupes bernoises n'ont pas reçu de renforts ; elles n'ont que 8 000 hommes à opposer aux 10 000 catholiques qui offrent bataille dans la plaine de Willmergen.

Les Vaudois ont à leur tête le général Jean de Sacconay, seigneur de Bursinel, Davel qui a été promu major pendant la campagne, et d'autres officiers distingués.

Les soldats sont armés du fusil à pierre, les officiers seuls conservent la pique et les sous-officiers la hallebarde.

Le combat, mené des deux côtés avec une impétuosité extraordinaire, fut fertile en péripéties et surprises diverses. Les chroniqueurs prétendent qu'à un certain moment la panique s'empara des troupes protestantes qui furent cependant ramenées au combat grâce à l'énergie et à la bravoure de leurs officiers. Le major Davel accomplit des prodiges d'héroïsme, de Sacconay est grièvement blessé, le capitaine de Cerjat, de Féchy, est parmi les morts. Les violents assauts de l'infanterie, toujours renouvelés, se brisent sur les lignes de leurs magnifiques adversaires.

Vers le soir, les catholiques cèdent enfin sous les charges sanglantes et, à 6 heures, les protestants sont maîtres du champ de bataille où gisent plus de 3 000 morts.

Nos anciens s'étaient bien battus à Willmergen. « Ils s'étaient distingués par leur entrain et leur force de résistance », dit un historien bernois. Ils rentrèrent dans leurs foyers, ayant accompli tout leur devoir, emportant leurs drapeaux couverts d'honneur.

Deux cents années ont passé. Berne, Vaud et les cinq cantons catholiques ont scellé leur union d'un pacte indestructible. Les races, les langues, les religions, les mœurs diverses qui agissent en eux y créent encore des crises et des oppositions parfois violentes, mais la même âme, la même conscience, la même volonté renouvellent aussi dans les époques tourmentées — ainsi aujourd'hui — l'esprit confédéral le plus pur.

Leurs troupes ne se battront désormais que sous un même drapeau, contre l'ennemi de leurs libertés communes.



La bataille de Willmergen eut un immense retentissement dans le Pays de Vaud.

Rentrés victorieux dans leurs foyers, chargés de souvenirs, nos pères veulent les perpétuer. Ils décident de se réunir chaque année, le 25 juillet, jour de la Saint-Jaques, « pour célébrer la mémoire d'une journée glorieuse, présenter à Dieu leurs louanges pour un si grand bienfait, et pour Lui demander de continuer à protéger l'Etat ».

Vingt-cinq d'entre eux s'assemblèrent le 25 juillet 1716, prêtèrent serment d'être de bons et fidèles sujets de Leurs Excellences de Berne, et constituèrent le fonds social de l'Abbaye de la Saint-Jaques en versant, chacun d'eux, 1 écu blanc<sup>1)</sup>, 5 pots de vin, 1 quarte de froment.

« Le Sieur Barthélemy Pepin a esté receu pour le premier pour avoir présenté la pittance de ditte Société à LL. EE., sans payer autre chose. »<sup>2)</sup>

L'acte de fondation de la Saint-Jaques, très décoratif et admirablement bien conservé, est déposé au musée historiographique<sup>3)</sup> créé à Lausanne par un ancien pasteur d'Étoy, M. Paul Vionnet.

LL. EE. paraissent avoir accueilli avec satisfaction la constitution de la Saint-Jaques. Elles ne pouvaient que se féliciter de leurs sujets qui se soumettaient ainsi avec tant d'enthousiasme à cet exercice annuel de tir.

L'avoyer de la ville de Berne apposa donc son cachet au pied de l'acte et, l'année suivante, il faisait remettre 10 écus blancs à la Confrérie, destinés à l'achat d'un drapeau. Nous ne savons rien de ce drapeau. L'ours de Berne, confiant dans le loyalisme de ses sujets, devait être le principal motif de sa décoration : la tentative de Davel ne viendra que six ans plus tard et de La Harpe n'est pas encore né...

Vingt nouveaux confrères s'associèrent bientôt aux fondateurs ; ils sont agréés moyennant le paiement de 10 à 25 florins, le vin et le froment.

---

1) Ecu blanc = 30 batz.

2) Cette citation, ainsi que les suivantes, sont tirées du Registre des procès-verbaux de la Saint-Jaques.

3) Le musée historiographique est devenu le Cabinet iconographique, rattaché à la Bibliothèque cantonale universitaire.



Les magistrats constituant la cour de châtellenie sont accueillis avec empressement dans la Confrérie, c'est le châtelain Hugues Boinod, puis le lieutenant Marc-Etienne Mayor, le curial Daniel Brun, les justiciers Pierre Buclin et Jean-Etienne Martin.

Il est encore fait une réduction du « prix d'entrage » à Jean-Pierre Corthey qui s'engage à jouer du fifre « sa vie durant ».

Les 45 membres fondateurs ne sont pas tous bourgeois d'Etoy, mais la plupart sont les aïeux des Saint-Jaquins actuels. On constate cependant des noms de familles éteintes aujourd'hui dans notre contrée : Pepin, Arbit, Lemat, Maillet, Fevot, Ninet.

La Confrérie est organisée militairement. La tenue militaire et le port des armes sont de rigueur. Bien qu'il y ait un Conseil qui administre la Société, organise les tirages, dresse les comptes, la hiérarchie militaire n'en est pas moins complète : le capitaine commande la compagnie, assisté d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant, quatre sous-officiers sont dans le rang avec le grade de sergent.

Ainsi constituée, l'Abbaye de la Saint-Jaques devait vivre jusqu'à nous ; les glorieux souvenirs communs de ses fondateurs, leur volonté commune pour l'avenir, devaient sceller son acte de fondation mieux que le sceau des Magnifiques Seigneurs et Princes de Berne.

## II

Le caractère militaire de la société apparaît dans le style bref et laconique de ses procès-verbaux dont la lecture ne permet guère de reconstituer la vie passée de la Noble Confrérie.

De 1716 à 1797, les confrères se réunissent d'abord chaque année, puis tous les deux ans, et enfin tous les trois ans, mais toujours le 25 juillet, jour de la Saint-Jaques.



Cependant, le 16 juillet 1797, « la noble Société décide que l'assemblée du 25 juillet serait renvoyée au samedi 5 août, à cause de la grande presse de la moisson » et, le 9 août 1800, « on décide à l'unanimité qu'à l'avenir on tirera et rendra les comptes le second samedi d'août ».

Il est évident que cette date du 25 juillet était fort inopportune, puisqu'elle coïncidait avec les importants travaux de la moisson. On s'étonnerait que cette décision n'eût pas été prise plus tôt, si on ne remarquait que la séance du 9 août 1800 est la première depuis la chute du régime bernois ; jusqu'alors, la patente souveraine de 1716 tenait lieu de statuts et LL. EE. n'admettaient pas de dérogations aux règlements qu'elles avaient sanctionnés.

C'est là d'ailleurs la seule trace qu'ont laissé les événements de 1798 sur la vie de la société.

Dès 1812, l'assemblée a lieu le second samedi d'août, de nouveau chaque année, puis régulièrement tous les deux ans. Il faut un important devoir civique à remplir pour que l'on consente à un renvoi ; c'est ainsi qu'en 1845, le tir est retardé d'une semaine, les assemblées primaires devant procéder le dimanche 10 août à la votation sur l'acceptation de la nouvelle constitution.

Le Grand Conseil issu de la révolution de 1845 avait institué une fête civique annuelle pour commémorer la nouvelle constitution, célébrée le second samedi d'août.

Cette fête fut renouvelée quelques années pendant lesquelles le tir de la Saint-Jaques eut lieu le premier samedi du mois d'août.

C'est à cette occasion que la société manifesta son indépendance politique. Le comité de direction de la Fête civique avait demandé qu'on voulut bien accorder le drapeau de l'Abbaye « aux citoyens qui jugeraient à propos de se rendre au chef-lieu du cercle pour cette circonstance ». Le comité de la Saint-Jaques répondit que le drapeau qui avait flotté quelques années auparavant sur le pavillon des prix du tir fédéral de Lausanne, serait encore, à l'avenir, à toutes les manifestations nationales, mais qu'il ne serait jamais l'emblème d'un parti. L'assemblée unanime refusa la présence du drapeau à cette fête.



Le jour de la Saint-Jaques était impatiemment attendu par ces hommes vivant paisiblement dans leur village sans qu'un événement vienne jamais rompre la monotonie des jours, aussi n'attendent-ils pas à la dernière heure pour fondre les balles et préparer les charges de poudre. Que de bons mots, que de plaisanteries faisant éclater le rire, tandis qu'ils s'efforcent de lustrer le baudrier et de faire briller les boutons blancs de l'uniforme !

Les règlements prescrivent que chacun paraîtra sur les rangs « en uniforme et armure complète ». En 1752, l'uniforme est d'un drap bleu de Roy, l'habit garni jusqu'à la ceinture de boutons blancs et de boutonnières bleues, les parements et la doublure de l'habit rouge, la culotte serrée au genou, les guêtres blanches, le chapeau bordé d'argent. Les cheveux sont portés en cadenette.

Ainsi équipés, nos aïeux avaient grand air.

Le 25 juillet, à l'aube, le tambour bat la générale. Les confrères se réunissent chez le boursier et, à 8 heures, le greffier lit le rôle. Tous répondent à l'appel.

Peu après, la compagnie fait son entrée dans le vieux temple. Là, ces soldats appuient le front sur leur robuste mousquet et invoquent Celui auquel ils avaient demandé la victoire, quelques années auparavant, sur les champs de bataille du Toggenbourg.

Le *ministre Fevot* lit cette émouvante prière <sup>1)</sup> : « Notre aide soit au nom de Dieu, qui a fait le ciel et la terre, amen ! Seigneur, Dieu des armées, tu nous vois prosternés au pied de ton trône pour t'adorer et pour te rendre nos actions de grâce, pour toutes les faveurs temporelles et spirituelles que tu nous as accordées. C'est toi qui nous as mis au monde et qui nous as conservé par ta Providence. Nous jouissons par un effet de ta bonté d'une paix et d'une tranquillité inestimables, nous vivons sous une Domination qui n'a en vue que de faire régner l'ordre et la justice.

C'est toi, Grand Dieu, qui nous protèges, qui nous as garanti jusqu'à présent contre les entreprises de nos ennemis, tu as été notre retraite, notre bouclier, dans une journée dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire.

---

1) Prière, laquelle doit être lue tout haut aux « assemblées qui se feront par lesdits associés ».



Sans toi, nous étions la proie de nos ennemis, notre liberté temporelle et spirituelle était anéantie si tu n'eusses combattu pour nous, nous te présentons nos louanges pour un si grand bienfait.

Veuille, Seigneur, nous continuer ta protection et préserver cet Etat. Nous te prions pour Leurs Excellences Nos souverains Seigneurs et Princes, à qui nous sommes redevables de l'assemblée d'aujourd'hui, préside dans leur Conseil, anime-les toujours d'un esprit de sagesse et de force, pour défendre ceux qui vivent sous leur juste autorité, et que nous soyons toujours fidèles sujets et soumis à leurs lois.

Si aujourd'hui nous faisons éclater notre joie pour les bienfaits dont tu nous combles, ne permets pas, bon Dieu, que nous tombions dans des désordres et dans les excès qui attirent tes jugements, que chacun de nous vive dans la tempérance, dans le devoir et dans la crainte de ton nom, que nous ne fassions rien contre tes saintes lois, et que tout ce que nous dirons et ferons parte d'un cœur pénétré d'une vive reconnaissance pour toutes tes grâces.

Et puis, ô bon Dieu, que nous avons formé cette société nous te demandons du plus profond de nos cœurs ton esprit de paix, d'union et de concorde, que chacun de nous soit animé de douceur et de charité envers son prochain, que toutes querelles, paroles mal-honnêtes, jurements, soient bannis d'entre nous, afin que nous agissions comme Il nous l'a enseigné en disant :

Notre Père qui es aux cieux. Ton nom soit sanctifié Ton règne vienne. Ta volonté soit faite en la terre comme aux cieux. Donne nous aujourd'hui notre pain quotidien. Et nous pardonne nos péchés, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Ne nous induis point en tentation, mais nous délivre du mal. Car à toi est le règne, la puissance et la gloire, aux siècles des siècles, amen.

Ton amour, ô Père céleste, ta grâce, ta miséricorde et ta paix, ô Seigneur Jésus, tes divines consolations et ton assistance, ô Saint-Esprit, demeure avec nous et avec tous ceux qui invoquent ton saint nom, en foi et vérité, dès maintenant et à toujours. Ainsi soit-il. »

Et on reprend séance. Le boursier donne lecture des comptes. Les prix décernés aux tireurs constituent la



principale dépense ; le « boire et le manger » coûte 10 baches ; le tambour et le joueur de violon reçoivent 15 baches « et ration » ; quelques baches au garde-cible et le chapitre des dépenses est clos.

Les finances d'admission, le produit des amendes et les intérêts du capital social permettent de solder les comptes par un excédent de recettes assez important, aussi la fortune de la Saint-Jaques progresse régulièrement et, en 1864, elle s'élève à 20 000 fr.

Le 7 avril 1736, la Saint-Jaques achète une vigne « Au Clos Devant », et acquitte le double lod (droit de mutation) en « confessant d'avoir à payer annuellement à chaque septième jour du mois d'avril, à LL. EE. Souverains Seigneurs de la Ville et République de Berne, assavoir huit florins dix deniers et demy, bonne monnaye, pour l'intérêt au cinq pour cent de la somme capitale de cent soixante un florins six sols ».

La fortune de la Confrérie a toujours été sagement administrée ; pourtant, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la société ne paraît pas avoir été très prospère.

En 1773, des plaintes parviennent au bailli Tscharner qui, « après avoir entendu les députés du Conseil de la Saint-Jaques, et dans l'intention de la faire revivre et fleurir, en la ramenant au but et à l'esprit de son premier institut », rédigea un nouveau règlement. Ce prescrit détermine, en particulier, l'application et le paiement des amendes, et surtout le mode d'établissement de la comptabilité.

En 1717, les nouveaux membres paient 75 florins, 1 quarteron de froment et 5 pots de vin ; en 1794, 160 florins et 4 pots de vin. Rodolphe Bertholet, régent à Etoy, bourgeois de Rougemont, est agréé en 1817, pour le prix de 108 francs et 2 quarterons de vin.

La finance d'admission augmente ainsi chaque année et elle est bientôt de 240 francs. Les recrues deviennent alors si peu nombreuses, qu'une solution à cette fâcheuse situation s'impose. On décide enfin, en 1864, de réduire la fortune de la société en faisant une répartition de 100 francs à chaque sociétaire. L'année suivante, plusieurs recrues paient 145 francs et portent l'effectif de la Saint-Jaques à 72 membres.

Dès sa fondation, la Saint-Jaques a voulu que ses membres soient dignes de son drapeau et qu'ils s'effor-



cent, en toutes occasions, d'agir en bons citoyens et en hommes d'honneur. Ceux qui ont failli à leurs devoirs ont toujours été punis avec une grande mais juste sévérité. Les premiers règlements prescrivent que « ceux qui seront trouvés remplis de vin jusqu'à commettre vilenie, aussy bien que les réfractaires et désobéissants, seront écheus à une amende ou expulsés de la Compagnie et Société, si le cas le requiert ».

Enfin, « celui qui commettra acte vil et indigne d'un homme d'honneur, reprochable par justice, de même que d'avoir caché ou fait cacher pain, vin ou viande de la Société, en sera débouté et déchassé à perpétuité ».

Nous lisons dans le registre des procès-verbaux, en regard d'un nom de membre : « dehors pour lui et les siens, pour avoir caché un couteau ». Ailleurs, cet incident relaté dans une langue pittoresque : « Le 25 juillet 1732, dans l'assemblée de la Noble Société et entr'autre Messieurs du Conseil ordinaire aussi assemblé, dans laquelle il a été rapporté au dit Hn Conseil par honorable Albert Lemat, membre du dit Corps, quil y at environ six années que Denis Rionze l'un des membres de ditte Société avait dérobé au dit Lemat un coutrat et une proulaire de charrue de quoy le dit Lemat pris permissions de Monsieur le Châtelain dud. Etoy pour faire reprendre la dite coutrat et proulaire et après quoy le dit Conseil a fait rapport audit Rionze des ditte plintes luy ayant déclaré quadeffaut de se faire purgé de cette acussions quil et débouuté de ditte Société pour luy et les siens. » (Signé) Berthoud, secrétaire.

Le Régent d'Escholle Berthoud n'est décidément pas fort en orthographe, mais sa prose informe, naïve, exprime la droiture et la loyauté.

La Confrérie est ainsi une école de civisme, d'honnêteté et de solidarité. Une bonne, une vraie solidarité inspire tous les actes des Saints-Jaquins du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle les accompagne à chaque circonstance de leur vie, et même par-delà la mort : quant un confrère meurt, « tous les membres de la Noble Société l'accompagnent au tombeau et les parents du défunt reçoivent 5 pots de vin que le boursier porte avec les semèces aux parents ».

On n'oublie pas les pauvres. Plus d'une fois, « on accorde pain, viande et vin, à la veuve d'un confrère ».



L'assemblée ayant adopté les comptes, sa tâche est près d'être achevée. On ne s'engage pas dans de longues discussions, car le programme de la journée ne s'y prête guère, et d'ailleurs on a hâte de se rendre sur la place de tir.

Cependant, de trois ans en trois ans, l'ordre du jour prévoit la nomination du Conseil et la mise des emplois. Elle élit douze conseillers et elle choisit parmi eux le président de la société qui prend le titre de gouverneur. Ces fonctions sont dévolues aux anciens qui sauront rester fidèles aux bonnes traditions et qui imposeront tout naturellement aux jeunes le respect dû au drapeau devant lequel leurs pères se sont inclinés.

Pendant quelques années, la royauté conférée au meilleur tireur lui donne l'honneur de présider la Saint-Jaques : le roi du tir est président pendant une année. Le Conseil devient une « Commission », composée d'un président, d'un secrétaire et d'un capitaine. Mais on se rend bientôt compte que la présidence est décidément trop instable et, en 1830, on nomme le premier président.

Nous avons déjà dit qu'à côté de l'autorité civile, il y avait la hiérarchie militaire ; les charges et autres dignités se vendaient en mise, après la reddition des comptes.

Outre les grades de capitaine, de lieutenant, de sous-lieutenant et de sergent, il existe les « emplois » : grand-prévôt (directeur du tir), valet du prévôt, abbé, enseigne, chirurgien (infirmier), valet du chirurgien, écuyer tranchant (boucher), sommelier.

En 1716, la charge de capitaine est payée 7 sols 6 deniers, celle de sergent, exigeant moins de capacités militaires, a plus d'amateurs et atteint le prix de 10 sols et 3 deniers.

Cette adjudication des charges militaires au plus offrant était imposée par Leurs Excellences qui voulaient, par ce moyen, que chacun pût s'exercer au commandement.

On exigeait d'ailleurs que le miseur soit digne de son grade et le Conseil avait la faculté de récuser les incapables.

Malgré cette restriction, ces mises devaient provoquer bien des abus, aussi, dès 1798, s'empresse-t-on de les supprimer et de choisir les officiers. Plus tard, c'est l'officier de plus haut grade dans l'armée qui, de plein droit,



prend le commandement. En 1791, le grade de capitaine est offert à Noble Charles de Loriol « qui fait l'honneur de l'accepter ».

L'assemblée a ainsi terminé ses opérations et le capitaine s'apprête à passer en revue sa petite troupe. Les lieutenants vérifient la tenue. Toute infraction est sévèrement punie ; un homme se présente-t-il avec un chapeau non bordé, on lui inflige une amende de 9 sols.

Les sergents distribuent à chaque homme une pichollette de vin et une ration de pain et fromage qui disparaissent rapidement dans les gourdes et les musettes : il ne s'agit pas d'avoir faim ou soif le jour de la Saint-Jaques...

#### IV

Alors que le garde-cible fait les derniers préparatifs, la compagnie évolue sur le champ de tir, suivie par les enfants du village, car l'école est fermée à la Saint-Jaques.

Les conversions alternent avec les exercices de tir sur double et triple rangs. Les vétérans à moustache blanche initient gravement les jeunes à la charge en douze temps, quand un roulement de tambour annonce l'ouverture du tir.

La cible est placée à cent pas. C'est une pièce de bois carrée, de trois pieds de côté, suspendue à deux grands pieux ; le centre est figuré par un cercle blanc de trois pouces de diamètre, la broche, entourée d'un cercle noir de quinze pouces, le carton.

Chaque homme tire trois coups, le plus centré déterminant le rang du tireur. Il s'agit de tirer debout et d'observer strictement les sévères prescriptions du règlement.

Il se présente parfois des cas imprévus qui donnent lieu à de longues discussions. C'est ainsi qu'un confrère effectue un jour son tir, n'ayant pas son sabre au côté ; il est question d'annuler ce tir, mais on trouve des circonstances atténuantes et on se borne à amender fortement le coupable.



Le garde-cible place une cheville numérotée dans chaque trou de la cible et annonce au secrétaire, après chaque coup, le numéro de la cheville. Le tireur assez heureux pour « enfoncer la broche » est immédiatement renseigné par le garde-cible qui agite joyeusement son chapeau. On applaudit et déjà on crie : « Vive le roi ! »

Enfin, le roi est solennellement proclamé. Il se place à la tête de la petite troupe qui lui « fait la conduite », les sons aigus du fifre marquant seuls la cadence des pas.

Les Saint-Jaquins sont les hôtes de leur roi. Ils savourent, avec les traditionnels bricelets, un verre de bon vin blanc, tandis que le gouverneur « porte la santé au Roi » et qu'une jeune fille décore le bon tireur d'une gerbe de fleurs nouée d'un large ruban rose, insigne et aussi image de sa royauté éphémère.

La charge du roi est toute honorifique, puisqu'elle n'est accompagnée que d'un modeste prix de 10 à 20 baches. Plus tard, en 1788, le prix du roi est de 50 baches, le second reçoit 30 baches, le troisième 25 baches, tous les autres tireurs reçoivent 20 baches.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les prix sont en espèces. Pendant quelques années, ce sont des services d'étain, achetés à Lausanne.

En 1850, on abandonne la cible de bois, chaque homme tire quatre coups, puis le compas d'échantillonnage fait son apparition : la carabine remplace avantageusement le fusil à silex.

## V

Après avoir joui de l'hospitalité de leur roi, les Saint-Jaquins se rendent chez le boursier « pour faire un bon dîner ». La table est dressée dans une grange décorée de verdure, car on ne possède pas de salle suffisamment vaste pour recevoir une soixantaine de convives. Une sentinelle est à la porte et refoule les curieux : personne, s'il n'est confrère, n'a accès dans le local.

L'écuyer tranchant a tué le veau et le mouton et le sommelier, un tablier blanc sur sa tunique, a payé quelques baches pour avoir l'honneur de présenter les plats !

Le repas est copieux. Les menus, très souvent mentionnés dans les procès-verbaux, ne manquent pas de



pittoresque ; ce sont des menus d'hommes forts que n'effraie nullement une série pourtant impressionnante de bouillis et de rôtis. « L'ordinaire » de la compagnie, en 1866, consiste en : potage, poisson, jambon, bouilli, rôti de mouton, rôti de bœuf, rôti de veau, volaille, légumes, dessert, demi-pot de vin.

On ne se régale pas seulement de ces bons mets, mais aussi de bonnes histoires, de boutades racontées dans notre savoureux patois vaudois, ce parler qui les sert si bien.

Un roulement de tambour. Le gouverneur Jean-Etienne Martin est monté à la petite tribune dressée dans le fond de la salle. Il parle. Il dit la signification de cette journée. Il rappelle les sentiments fraternels qui les unissent, scellés à la veillée des armes, en face du danger, alors qu'ils juraient ensemble de donner leur vie pour Dieu, pour leur pays, pour l'honneur de leurs ancêtres. Il évoque le souvenir de ceux qui étaient partis avec eux, qui n'ont pas failli à l'honneur militaire, et qui ne sont pas revenus.

Sa voix tremble quand il dit leur attachement au sol, leur amour pour leur beau Pays de Vaud, elle se voile pour exprimer leurs sentiments de loyalisme envers les Souverains Seigneurs de Berne... Des larmes roulent dans les yeux de ses auditeurs qui pensent à ce qui pourrait être et qui espèrent.

Un siècle s'est écoulé. De la même tribune, un homme parle. Il parle, et ses paroles ardentes exaltent la liberté. Il évoque les journées de janvier 1798, il boit aux apôtres de l'indépendance vaudoise, aux patriotes des banquets de Rolle et des Jordils. Nos pères unissent dans leurs acclamations le canton de Vaud, la patrie suisse, ils saluent de toute leur âme une ère nouvelle.

Ainsi, cette tribune de la Saint-Jaques, aujourd'hui encore modeste, sans éclat, grandit à nos yeux et éclaire le passé. Si nous l'interrogeons, l'âme populaire vaudoise qui s'exprime par elle depuis deux siècles, nous répond. Elle nous dit les espérances de nos ancêtres, leur confiance en Dieu, leur patriotisme ardent, elle nous dit leur volonté constante de servir leur pays en lui donnant ce qu'ils ont de meilleur : une vie honnête, une conscience droite et, quand les feux s'allument sur les montagnes, des soldats disciplinés, des tireurs qui ne tremblent pas.



Ce « dîner » eut peut-être manqué de poésie, si un groupe joyeux de jeunes filles n'eut fait son entrée, et si la danse n'eut répandu sur la fin de cette journée sa note charmante et originale. On transporte le bal sur la place sous les platanes, dans un décor de verdure et de fleurs, et la clarinette mêle ses notes à celles qu'égrène le violon.

Tout le monde danse, les vieillards comme les enfants, et les rondes, bercées par les complaintes populaires, évoluent sous l'œil amusé de seigneur de Loriol ou de M. le bailli d'Aubonne.

## VI

Associée dès sa fondation aux grands faits d'armes de nos aïeux, la Saint-Jaques commémore à nouveau cette date du 25 juillet 1716. En 1816, la Suisse venait d'échapper par miracle à la mêlée sanglante des peuples de l'Europe, après que les grandes armées aient passé et repassé à travers son territoire. Cent ans plus tard, la première guerre mondiale accumule les destructions et les pertes humaines mais épargne notre pays ; le 200<sup>me</sup> anniversaire de la Saint-Jaques est fêté en 1916 en période de mobilisation avec une grande ferveur.

Cinquante ans se sont à nouveau écoulés qui pèsent lourd dans la balance de l'histoire. La victoire des Alliés, en 1918, avait entraîné la chute de la plupart des monarchies et la création d'États nouveaux sans pour cela instaurer cette paix dont la Société des Nations était cependant la garante. Les ruines accumulées et le chômage grandissant provoquent la misère des populations dont profitent de nouvelles idéologies — communisme, hitlérisme, fascisme. La deuxième guerre mondiale (1939-1945) est plus brutale encore, en raison des moyens employés ; les bombes ne distinguent plus le soldat du civil ; femmes, enfants et vieillards paient un lourd tribut. Aujourd'hui, la paix n'est point encore faite. La décolonisation de l'Afrique s'opère progressivement, dans le calme ou le sang ; en Asie, la guerre est latente.

Le 250<sup>me</sup> anniversaire se fête en une période troublée mais non point décadente. Bien au contraire. Jamais encore les découvertes de la science n'ont progressé à un tel rythme. L'automobile et l'avion remplacent le chemin de fer ; à côté de l'électricité et ses grands barrages,



du pétrole et ses puits profonds, de nouvelles sources d'énergie sont tirées de la désintégration de l'atome. Les moyens d'expression se multiplient : journaux, revues, cinéma ; jadis, on vivait dans son village et pour son village ; aujourd'hui chacun, par la radio et la télévision, est associé aux événements du monde, voire à la conquête de l'univers par des cosmonautes lancés par des fusées en direction de la lune, de Mars et de Vénus.

## VII

Dans ce monde en expansion, que représente une abbaye de village comme celle de la Saint-Jaques ? Est-ce uniquement une institution historique respectée à l'égal d'un monument aux morts ou conservée comme un vieux meuble de style ?

La confrérie a été créée en 1716 pour commémorer une victoire des protestants sur les catholiques. Il est bien évident que, les temps ayant changé, on ne fête plus aujourd'hui en souvenir de cette lutte confessionnelle. D'ailleurs, autant et plus que la religion réformée, c'est la république de Berne qui a été sauvée à Villmergen, et cela, ô ironie, manifestement grâce à la bravoure des Vaudois, celle de Saconnay et de Davel en particulier. C'est pourquoi LL. EE. ont récompensé cette bravoure en permettant à leurs sujets de se réunir en confrérie pour s'exercer annuellement au tir. Le courage de nos ancêtres, leur fidélité au serment prêté, voilà déjà une raison valable de continuer à fêter la fondation de la Saint-Jaques.

Il y en a d'autres. Sous le régime bernois, la fête de la confrérie donnait aux Saint-Jaquins l'occasion non seulement de s'exercer au tir, de prendre un bon repas et de nommer un gouverneur et un boursier. Le meilleur tireur était acclamé roi ; royauté éphémère qui permettait toutefois à la population de distinguer l'un des siens, de le placer pour un jour à sa tête, alors que le reste de l'année on devait obéir, ponctuellement et en toutes choses, à LL. EE. et au bailli. En quelque sorte, la fête a été l'occasion pour les bourgeois et les habitants des villages de prendre conscience qu'ils constituaient une véritable



communauté. Peut-être même s'est-on, lors des banquets, plaint du régime bernois et a-t-on évoqué — en tout cas dès 1789 — le réel désir d'une proche libération.

On pourrait donc justifier le maintien de la Saint-Jaques comme témoignage de volonté d'indépendance et d'esprit de liberté. Est-ce bien nécessaire, à vrai dire, de cultiver encore parmi les membres ces deux qualités alors que personne aujourd'hui ne conteste plus une liberté obtenue voilà 170 ans environ ? La Saint-Jaques n'a-t-elle pas un autre rôle à jouer dans la communauté ?

A y bien réfléchir, on constate que le genre de vie au milieu du XX<sup>me</sup> siècle est tel que les réunions régulières d'une abbaye, en particulier ses fêtes, sont susceptibles de constituer un utile contre-poids aux servitudes imposées à l'homme moderne.

Dans les concentrations urbaines, tout isole l'homme de ses semblables : le logement dans les immeubles-tours ou les cités dortoirs, les déplacements individuels en auto, les transports en commun, les flots de piétons qui se hâtent vers les passages cloutés ; dans les fabriques, les grands magasins, dans les administrations publiques ou privées, le travail superorganisé est à ce point cloisonné qu'il laisse l'individu pratiquement seul en face de sa machine, de son outil ou de son dossier.

Le paysan lui-même n'échappe pas à ce phénomène ; la concentration des terres, la lutte contre les maladies et les parasites, la nécessité d'engraisser une terre en vue d'une production intensive impliquent une mécanisation de plus en plus poussée ; dans son champ, le paysan reste souvent en tête à tête avec sa machine, sans ouvrier ni bête à qui parler ; dans la pétarade de la moissonneuse-batteuse-lieuse, peut-être songera-t-il parfois au « bon vieux temps » où il partageait son quignon de pain avec la jument. Rentré des champs, l'agriculteur ou le vigneron — comme le citadin — écoute le monologue quotidien du journaliste, les « dernières nouvelles » à la radio ou le tour de chant des vedettes à la télévision.

Cette solitude se combine par ailleurs avec une vie agitée, affairée, administrativement compliquée ; le temps devient précieux (« le temps, c'est de l'argent ») ; on en a de moins en moins pour se détendre, bavarder avec les voisins, boire un verre avec les amis. Le soir, le paysan se débat avec les formules à remplir, les bordereaux, les



statistiques. Par ailleurs, la coopération se développe et les associations se multiplient. Les agriculteurs — tout comme les avocats et les notaires — auront bientôt tous un agenda pour noter rendez-vous et séances.

Il faut trouver des ressources accrues pour acheter les machines, moderniser les logements, s'offrir des vacances. Ces besoins nouveaux, pour être satisfaits, impliquent des domaines rationnellement et commercialement gérés ; ils pourraient conduire progressivement l'agriculteur à considérer ses concitoyens comme des concurrents, économiquement parlant. Cela pourrait créer, à l'intérieur de la communauté villageoise, des heurts, des affrontements, voire même une tension dangereuse s'il n'existait pas des terrains où chacun se retrouve dans un climat d'amicale égalité.

A Etoy, il appartient précisément à la Société de la Saint-Jaques de créer ces occasions de rencontre. Le fait d'appartenir à la même confrérie, de se soumettre à la discipline de tir, de partager la joie commune lors de la fête, d'obéir sans rechigner aux injonctions du président ou du major de table, de faire cortège aux rois et de prendre part à leur collation même si on diverge d'opinion, tout cela renforce finalement la cohésion de la communauté. Des malentendus s'éclaircissent, des amitiés se créent, on apprend à se mieux connaître et estimer. Ceux qui ont participé à la fête de 1946 savent dans quel enthousiasme elle a été célébrée et quelle détente elle a procuré après les années délicates du remaniement parcellaire.

En résumé, l'Abbaye de la Saint-Jaques rappelle le courage de nos ancêtres et la fidélité à leur serment, ce qui doit rester en exemple à chacun. Elle témoigne également de la volonté d'indépendance et de l'esprit de liberté de ceux qui l'ont fondée et continuée durant cent premières années, dans des conditions souvent difficiles ; cela aussi, nous ne saurions l'oublier. Elle constitue en outre un lieu de rencontre nécessaire et indispensable pour les habitants d'Etoy où peut se renforcer la cohésion de la communauté villageoise. Enfin, et ce n'est pas là son dernier mérite, l'Abbaye est une véritable école de civisme qui apprend aux Saint-Jaquins à se bien connaître et à nommer au comité les meilleurs d'entre eux ;



c'est parmi ceux-ci qu'ont souvent été choisis des syndics, juges ou députés.

En épinglant sa médaille au revers de sa veste pour fêter le 250<sup>me</sup> anniversaire, chaque Saint-Jaquin se souviendra du passé et du rôle efficace que continue à jouer l'Abbaye dans la vie d'Etoy. Il sera fier d'en être membre et, dans son for intérieur, se promettra de n'en pas changer l'esprit et fera serment de la servir fidèlement.

---

## VIII

Le chapitre qui va suivre se rapporte à la vie de l'Abbaye au fil des cinquante dernières années, soit la période s'étendant de 1966 à 2016.

Au lieu de donner à cette mise à jour de l'histoire de l'Abbaye de la Saint-Jaques la forme d'une chronique factuelle, il a paru plus judicieux d'aborder ce demi-siècle au travers de quelques points forts qui l'ont marquée et d'une réflexion sur sa place dans la communauté d'Etoy.

Quel demi-siècle hallucinant : il a vu des évolutions technologiques majeures totalement transformer la vie quotidienne : en 1966, la TV couleur faisait sa première apparition, le téléphone sans fil était un mythe ; on n'imaginait même pas communiquer par internet.

L'évolution sociale au cours de ce demi-siècle fut également accélérée par rapport au précédent, marqué il est vrai par deux conflits mondiaux ayant entraîné un repli sur soi et une sédentarisation forcée : du fait de l'abaissement de certaines frontières, un brassage des populations en découla, en particulier dans une Europe en formation. S'agissant du village d'Etoy, une explosion démographique, aussi rapide qu'inattendue dans son ampleur et qui n'a certainement pas atteint son apogée, caractérise ces cinquante dernières années.

La Saint-Jaques a également évolué à grands pas, pour s'adapter à ce nouvel environnement, tout en gardant vifs la tradition et le respect de l'esprit qui anime ses membres depuis sa fondation. Un groupe de travail fut mis en place en 2008 et, au terme de longues séances, présenta au Conseil puis la Confrérie un rapport circonstancié ; ce dernier est à l'origine d'une refonte des statuts, dont la version finale fut adoptée en 2010.



Il n'y a pas eu de révolutions majeures, normis celle liée à l'accès à la Confrérie sur lequel nous reviendrons plus avant. Tout au plus, de manière à se conformer aux règles de la Fédération vaudoise des abbayes, le premier d'entre les Saint Jaquins sera nommé « abbé-président » et non plus seulement « président » cela n'a rien changé à son aura, ni au respect qui lui est dû.

Au fil des ans, depuis 1966, quelques décisions, de plus ou moins grande importance, peuvent être mises en exergue :

- dès 1988, la cadence des Fêtes passa de deux à trois ans<sup>1</sup> : les réserves financières en découlant devraient permettre des fêtes plus belles ;
- sur le plan financier justement, il faut en effet relever l'introduction – en sus de la traditionnelle avance de fête perçue chaque année – d'une cotisation, elle aussi annuelle ; cette cotisation permet une consolidation bienvenue des comptes,
- le Saint-Jaquin ne l'est plus « à vie » ; il peut démissionner de la Confrérie, mais également en être exclu, tout particulièrement en cas de non-paiement répété de la cotisation ;
- fusé au point de ne plus pouvoir être exhibé lors des cortèges, le drapeau de la Saint-Jaques inauguré en 1966 vit son successeur parader fièrement en tête de la Confrérie dès 1992 ;
- le remplacement, durant une vingtaine d'années, d'un char de prix en nature par la remise à chaque tireur d'un gobelet en étain millésimé fut apprécié, avant de lasser. Outre les challenges, tous les tireurs se voient remettre un cadeau souvenir identique quel que soit son rang (presse-papier, médaille, porte-bouteille, portant tous le logo de la Saint-Jaques) ;
- le déplacement du lieu de la Fête à la Salle polyvalente un peu décentrée, au détriment de la tente habituelle située au cœur du village, fit l'objet d'âpres discussions ; cette tradition des banquets et bals sous toile, surannée il est vrai, céda le pas à la modernité des infrastructures. Tout le monde s'en réjouit aujourd'hui;

<sup>1</sup> Les Fêtes devaient-elles être trisannuelles ou bisannuelles ? Ce sujet a animé les esprits durant plusieurs années. Les tenants de la première solution pensaient aux finances, à la lourdeur de la tâche d'organisation et au caractère exceptionnel qu'il fallait garder aux festivités ; pour eux, une Fête devait être attendue ! Quant aux autres, ils se trouvaient de manière paradoxale aussi bien chez les plus jeunes (qui souhaitaient se confronter au stand et fêter le plus souvent possible) et les plus anciens Saint Jaquins qui disaient avec un brin de malice qu'ils ne savaient pas si la prochaine serait leur dernière Fête...



- l'instauration au stand d'un tir à l'arbalète, ouvert aux Saint Jaquins et leurs proches, fut une innovation fort appréciée, particulièrement des jeunes et de la gent féminine. Cela anima également les longues journées de tir ; il en va de même du « tir des enfants » à 300 m. (réservé aux jeunes de 10 à 16 ans) qui voit le (ou la) meilleur(e) d'entre eux être couronné par l'abbé-président, à l'image des aînés.
- enfin, la Saint-Jaques n'échappa pas à la déferlante de la communication à tous crins du début du XXIème siècle : un site internet ([www.abbaye-etoy.ch](http://www.abbaye-etoy.ch)) vit le jour ; il présente la Confrérie et permet des relations accrues entre les membres et le Conseil.

A l'heure du bilan du dernier demi-siècle, quelques remarques s'imposent toutefois :

- à l'évidence, le caractère militaire de l'Abbaye s'est estompé au fil des ans ; cette évolution n'est pas propre à la Saint- Jaques : elle est dans l'air du temps, à l'image de la place de l'Armée dans notre société démocratique ; la baisse des effectifs et de la durée du service militaire est une réalité à laquelle il a fallu se faire ; il est loin le temps où la règle était, pour tous les Saints Jaquins encore incorporés, de faire la Fête en uniforme ; il est vrai que depuis bien des années, celui-ci ne se porte même plus, en congé, par le soldat sous les drapeaux...
- La constatation un peu passéiste qui précède n'a toutefois eu aucune incidence sur le renouvellement des membres, bien au contraire. Cela tient certainement à quatre éléments positifs cumulés qui ont marqué le demi-siècle écoulé :
  - *Le respect des formes et d'une tenue irréprochable durant la Fête ; le Conseil l'a rappelé en 2003 : le Saint-Jaquin porte la médaille, la veste et la cravate, à tout le moins pour l'appel du dimanche matin, le culte, les ortèges et la remise du drapeau au terme des festivités! Durant les banquets, l'abbé-président, suivant la température ambiante, peut autoriser l'allègement de tenue.*
  - *Le large accès sans autres formalités à des membres étrangers d'origine, mais éligibles sur le plan communal dans le canton de Vaud, ainsi qu'à des citoyens suisses sans liens étroits avec le village d'Etoy, doit être mis en exergue ; ce fut un apport de sang neuf bienvenu et fut de nature à engendrer une convivialité plus étendue. Il s'est également agi, en contrepartie, d'un heureux facteur d'intégration pour les intéressés et leurs familles, même si tous les nouveaux habitants de la Commune peinent parfois à rejoindre les rangs de l'abbaye...*



- *L'accès – par étapes<sup>2</sup>, il est vrai au terme de débats parfois vifs – de la gent féminine a marqué les esprits, aussi bien au sein de la Confrérie qu'à l'extérieur : première abbaye de la Côte à accueillir des dames, la Saint-Jaques se vit critiquée par d'autres confréries plus frileuses, en particulier lors de tirs inter-sociétés. A la réflexion, cet élargissement doit au contraire être considéré comme un facteur d'intégration remarquable. Il va au-delà de la simple application d'un requis constitutionnel ! Ces dames sont des Saint-Jaquins comme les autres et tirent les mêmes programmes que leurs confrères masculins, signes d'une vraie intégration !*
- *L'amour de la pratique du tir des Saint-Jaquins est un élément mobilisateur, source de confrontations amicales et d'une émulation de tous les instants. Au-delà du caractère militaire de l'entraînement avec l'arme de service, l'aspect sportif semble aujourd'hui l'emporter. L'installation de cibles électroniques dès 1988 facilita les réglages de l'arme et améliora le niveau des résultats.*

En conclusion, on ne peut que reprendre les propos avisés de l'historien des abbayes vaudoises , même s'ils sont déjà anciens : « Profondément enracinées dans le terroir national, les abbayes témoignent leur volonté de rester fidèles à l'héritage du passé, en le retransmettant vivace, bien adapté et attrayant aux générations futures ».

A n'en pas douter, l'Abbaye de la Saint-Jaques est en tous points conforme à cette appréciation et fera en sorte de le rester durant le prochain siècle !

<sup>2</sup> Ouverture du casse-croute suivant les tirs du samedi aux dames en 2003 ; autorisation de tirer à 300 m. « en test » en 2006 ; modification des statuts le 29.01.2010

<sup>3</sup> Jean-Jacques FIECHTER « Les Abbayes vaudoises » Ed.Cabedita 1991